RÈGLEMENT (CEE) N° 2564/93 DE LA COMMISSION

du 17 septembre 1993

modifiant le règlement (CEE) n° 3061/84 portant modalités d'application du régime d'aide à la production d'huile d'olive

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement n° 136/66/CEE du Conseil, du 22 septembre 1966, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des matières grasses (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 2046/92 (2), et notamment son article 5 paragraphe 5,

considérant que l'article 12 *ter* paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 3061/84 de la Commission, du 31 octobre 1984, portant modalités d'application du régime d'aide à la production d'huile d'olive (3), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1814/93 (4), prévoit notamment le délai pour le versement du solde de l'aide aux producteurs dont la production moyenne est au moins égale à 500 kilogrammes d'huile ;

considérant que, en raison des contrôles supplémentaires découlant de la réalisation du casier oléicole en Italie, il convient de proroger à titre exceptionnel ce délai pour la période strictement nécessaire pour le paiement des montants résiduels à verser dans ce pays ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion des matières grasses,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

À l'article 12 *ter* paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 3061/84, le deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant.

« Toutefois l'Italie est autorisée à verser le solde de l'aide pour la campagne 1991/1992 le 15 octobre 1993 au plus tard. »

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 17 septembre 1993.

Par la Commission
René STEICHEN
Membre de la Commission

(1) JO n° 172 du 30. 9. 1966, p. 3025/66.
(2) JO n° L 215 du 30. 7. 1992, p. 1.
(3) JO n° L 288 du 1. 11. 1984, p. 52.
(4) JO n° L 166 du 8. 7. 1993, p. 18.